Image not found or type unknown

RETARD DE LIVRAISON PRÉVENU 13 JOURS AVANT

Par **VEFA2018**, le **28/12/2018** à **18:09**

Bonjour,

Le promoteur nous informe 13 jours avant la date officielle de livraison d'un retard de livraison dû à une entreprise défaillance.
Quel est le délai minimum que le promoteur doit nous informe, sachant que nous l'avons contacté plusieurs fois en nous disant qu'il n y aura pas de retard.
Merci d'avance pour vos réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés